

Décembre 2018

Informations aux actionnaires de CS Investment Funds 1, CS Investment Funds 2, CS Investment Funds 3, CS Investment Funds 4 et aux porteurs de parts de CS Investment Funds 11, CS Investment Funds 12, CS Investment Funds 13 et CS Investment Funds 14

CS Investment Funds 1

R.C.S. Luxembourg B 131.404

CS Investment Funds 2

R.C.S. Luxembourg B 124.019

CS Investment Funds 3

R.C.S. Luxembourg B 89.370

CS Investment Funds 4

R.C.S. Luxembourg B 134.528

Siège social : 5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg

(ci-après les « **SICAV** »)

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social : 5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 72.925

(la « **Société de gestion** »)

agissant en son nom propre et pour le compte des Fonds commun de placement suivants

CS Investment Funds 11

R.C.S. Luxembourg K668

CS Investment Funds 12

R.C.S. Luxembourg K671

CS Investment Funds 13

R.C.S. Luxembourg K681

CS Investment Funds 14

R.C.S. Luxembourg K673

(ci-après les « **Fonds** »)

La présente vise à informer les actionnaires des SICAV et les porteurs de parts des fonds que les conseils d'administration respectifs des SICAV et le conseil d'administration de la Société de gestion agissant pour le compte des fonds ont décidé d'élargir la définition des catégories de type U (telles que UA, UAP, UAH, UAHP, UAPH, UA100, UAH100, UA500, UAH500, UAP500, UAHP500, UB, UBP, UBH, UBHP, UBPH, UB100, UBH100, UB500, UBH500, UBP500 et UBHP500) comme suit dans tous les prospectus des SICAV et des fonds avec effet immédiat :

Ancienne définition	Nouvelle définition
<p>Les actions/parts des catégories U sont exclusivement réservées aux investisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui souscrivent des actions/parts de ces catégories via un intermédiaire financier domicilié au Royaume-Uni, en Allemagne (pour CS Investment Funds 1 uniquement) ou aux Pays-Bas ou - qui ont conclu un accord écrit avec un intermédiaire financier prévoyant explicitement l'acquisition de catégories sans commission de suivi. 	<p>Les actions/parts des catégories U sont exclusivement réservées aux investisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui souscrivent des actions/parts de ces catégories via un intermédiaire financier domicilié au Royaume-Uni, en Allemagne (pour CS Investment Funds 1 uniquement) ou aux Pays-Bas ou - qui ont conclu un accord écrit avec un intermédiaire financier prévoyant explicitement l'acquisition de catégories sans commission de suivi, ou - qui souscrivent des actions/part de ces catégories conformément à un accord de gestion écrit conclu avec un gestionnaire d'actifs indépendant actif au sein de l'Espace économique européen, en Amérique latine ou au Moyen-Orient et dont les activités sont régies par une autorité de réglementation des services financiers reconnue dans son lieu d'activité.

Les actionnaires/porteurs de parts sont priés de noter que les prospectus des SICAV et des Fonds seront modifiés à la prochaine occasion.

Les nouveaux prospectus pourront alors être obtenus conformément aux dispositions des prospectus au siège des SICAV et des Fonds.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, 3 décembre 2018

Le Conseil d'administration des SICAV
Le Conseil d'administration de la Société de gestion,
pour le compte des Fonds